

Il faut interdire la taille du silex, sauf si...

Fernand COLLIN et Cécile JUNGELS

Cher Louis,

Je tiens à te dédier ce premier essai de déontologie de la taille du silex. Quand j'étais étudiant en tracéologie à l'Université de Liège, c'est toi qui m'as aidé, supporté, conseillé, appris la taille du silex que je pratique encore modestement et sporadiquement.

C'est ensemble que, au sein du Musée de la Préhistoire en Wallonie, des Chercheurs de la Wallonie, nous avons créé le C.E.T.R.E.P. (Centre d'Étude des Techniques et de Recherche Expérimentale en Préhistoire) qui nous réunit chaque mercredi.

Louis, cela fait aujourd'hui presque 30 ans que nous sommes amis, que j'apprécie ta générosité et ta probité intellectuelle, que j'observe avec une émotion sincère la manière avec laquelle tu distilles, avec une modestie exemplaire, une érudition unique, faite de savoir et d'expériences.

C'est à toi, pionnier de la taille expérimentale du silex en Belgique, que j'ai le plaisir d'offrir cet embryon de déontologie.

Tu y trouveras tous les principes qui ont si souvent animé nos discussions avec les amis du C.E.T.R.E.P.

Déontologie est un grand mot pour qualifier une attitude, une manière d'être et de faire. Le papier noirci donne un peu un effet juridique à une pratique pourtant simplement empreinte de passion et de rêve scientifique.

En fait, cet article, on pourrait tout simplement le résumer en 3 mots : « Taillez comme Louis ! ».

Sincères amitiés,

Fernand Collin

Le 4 juin 2010

RÉSUMÉ

Archéologie expérimentale, formation, démonstration et médiation sont autant de circonstances où la taille du silex est pratiquée. La question de l'impact et du statut de cette activité se pose alors et diffère d'un cas à l'autre. Quelles sont les dérives possibles ? Quels sont les risques que peut encourir le patrimoine archéologique ? Le tailleur de silex contribue-t-il, consciemment ou inconsciemment, à donner une idée fautive de la Préhistoire ? Cet article a pour objectif d'explicitier le point de vue du Préhistosite de Ramioul/Musée de la Préhistoire en Wallonie sur la question de la taille du silex, et de proposer un code de déontologie pour sa pratique.

MOTS-CLÉS : taille du silex, Préhistoire, archéologie expérimentale, démonstration, animation, médiation, code de déontologie, protection et valorisation du patrimoine archéologique.

ABSTRACT

Flint knapping can be practised in the framework of experimental archaeology, training, demonstration or mediation. The question of the impact and of the status of this activity is then asked and differs according to the activity. What are the possible excesses? What are the risks the archaeological heritage can incur? Does the flint knapper consciously or unconsciously contribute to giving a wrong idea about Prehistory? The aim of this paper is to explicate the point of

view of the Préhistosite of Ramioul / Museum of the Prehistory in Wallonia about the question of flint knapping and to suggest a code of ethics for its practice.

KEYWORDS: flint knapping, Prehistory, experimental archaeology, demonstration, group animation, mediation, code of ethics, protection and development of the archaeological heritage.

1. Tailler, pour quoi faire ? Repères...

Les préhistoriens taillent le silex pour mieux comprendre la technologie préhistorique. Ils se livrent parfois à des démonstrations (in)formatives à l'attention des publics spécialisés (étudiants, collègues, chercheurs). Plus rarement, ils animent des moments de médiation où le grand public est invité à découvrir les savoir-faire des tailleurs de la Préhistoire. Aujourd'hui, le recours à la démonstration de taille est devenu monnaie courante dans les musées et les parcs archéologiques, mais ce sont des animateurs ou des guides, plus rarement des préhistoriens, qui se chargent généralement de cette mission largement appréciée par le public. Certaines infrastructures archéologiques et culturelles invitent également les visiteurs à faire eux-mêmes l'expérience de la taille du silex. Certains tailleurs mettent leur expertise à profit pour des pratiques commerciales. Via les boutiques de certains musées ou des sites de vente sur Internet, ils vendent des produits de taille.

L'ensemble de ces démarches pose de nombreuses questions d'ordre déontologique et scientifique. Cet article a pour objectif d'explicitier le point de vue du Préhistosite de Ramioul/Musée de la Préhistoire en Wallonie sur la question de taille du silex et de ses différents impacts. Le lecteur appréciera lui-même s'il juge utile de s'appropriier ces principes et, le cas échéant, d'en tenir compte dans sa pratique ou son institution.

2. Ne pas confondre archéologie expérimentale, démonstration, animation (médiation)

L'**archéologie expérimentale** est une discipline de la technologie préhistorique qui vise à vérifier une hypothèse d'interprétation émise à partir de l'analyse du matériel archéologique. Le tailleur met au point une chaîne opératoire par

« mimétismes approximatifs », qui sert à produire des répliques d'objets authentiques dont les stigmates caractéristiques sont analogues.

Le questionnement archéologique permanent de l'expérimentation conduit le chercheur à effectuer des va-et-vient constants entre les collections archéologiques et expérimentales. La reproductivité de la chaîne opératoire postulée est l'argument scientifique probant. Cette démarche hypothético-déductive implique l'élaboration d'un protocole d'expérimentation rigoureux dont l'archivage systématique et la publication constituent la base évolutive de la discipline.

De nombreux paramètres interagissent de manière multivariée, ce qui contraint l'expérimentateur à de longues et fastidieuses répétitions d'actions et d'analyses. C'est pourquoi il est très difficile de conduire sérieusement une recherche en présence du public, qui apprécie souvent davantage le côté spectaculaire de la démonstration. Dans ce cas, on qualifie souvent erronément une journée de démonstration et d'animation de journée d'archéologie expérimentale (Maury & Rieu, 1999 ; Pelegrin, à paraître).

La **démonstration** de taille du silex est par nature synthétique et adaptée à un public ciblé. Elle s'avère être un instrument didactique fondamental dans l'enseignement universitaire de la Préhistoire. Par contre, elle peut se révéler contre-productive si elle n'est pas soigneusement scénarisée, balisée et organisée. Pour le grand public, quelle pertinence présente une démonstration de taille non expliquée, où le démonstrateur assure un simple rôle d'animation visuelle ? Quelle crédibilité a une démonstration de taille du biface devant une reconstitution de maison néolithique ? Quelle éducation/sensibilisation à la protection du patrimoine archéologique procure une démonstration où les visiteurs emportent les déchets de taille sans aucune précaution ?

La démonstration de taille du silex pose par ailleurs la question délicate du statut de l'information délivrée. C'est une difficulté commune à tous les tailleurs, quels que soient leurs objectifs.

Comment démontrer que l'inaptitude personnelle ou le don sont les limites fondamentales de la démarche ?

Comment chorégraphier sa démonstration sans reprendre et véhiculer tous les clichés du public sur la Préhistoire ?

Comment dire et montrer que la démonstration n'est pas vérité scientifique, que le savoir-faire, tout seul, n'est pas une preuve scientifique ?

Comment faire modestement abstraction « de soi » pour que seule filtre l'information archéologique ?

L'**animation**, au sens étymologique, est un processus de médiation qui a pour but de « donner l'esprit » à l'objet. Le médiateur (animateur) donne à voir et à faire aux publics. Il accompagne le public dans sa découverte. Il suscite le questionnement, pose des questions, plutôt que d'inventer de mauvaises réponses. Il peut recourir à la démonstration pour engager le visiteur à apprendre, à apprendre à apprendre, en veillant à l'équilibre entre les aspects ludique et éducatif de l'animation.

C'est en ce point que résident les limites du recours à la taille du silex pour l'animation. En effet, seul le processus d'animation donne un sens à l'atelier de taille du silex qui peut, faute de scénario élaboré, dériver en atelier occupationnel où les clichés sur la Préhistoire peuvent s'épanouir à souhait. Non géré, un atelier risque de devenir inutile et dangereux. Non seulement pour les doigts et pour les yeux, mais aussi parce qu'il valorise une pseudo-science, la production de pseudo-outils et de vrais-faux déchets de taille.

3. Vers un premier code de déontologie de la taille du silex

Le titre de cet article est caricaturalement excessif et provocateur. Il s'agit avant tout de placer la taille du silex dans un cadre déontologique se référant à la convention de La

Valette¹ sur la protection et la valorisation du Patrimoine archéologique. La sensibilisation aux limites à ne pas dépasser quand on taille le silex est préférable à l'interdiction qui n'a pas d'effet pédagogique. C'est l'objectif des 6 principes déontologiques pour la taille du silex proposés ici.

1. Le principe de **Recherche** a pour objectif d'impliquer la taille du silex dans un processus scientifique global d'étude des technologies préhistoriques à partir d'une problématique archéologique générée par une analyse de matériel original et impliquant, le cas échéant, le recours à des méthodes spécifiques comme l'étude des matières premières, la tracéologie, l'étude des accidents de taille, le décompte des déchets,...
2. Le principe de **Préhisto-compatibilité** a pour objectif d'éviter le développement de méthodes de taille fictives en non adéquation avec les chaînes opératoires observables sur les collections archéologiques.
3. Le principe de **Transparence** a pour objectif de favoriser la conservation des données expérimentales (protocole, fiche d'observation, matériel produit,...) afin de les mettre à disposition de la communauté scientifique.
4. Le principe de **Précaution** a pour objectif d'éviter tout préjudice aux gîtes de matière première, aux sites archéologiques et aux collections de matériel archéologique.
5. Le principe de **Traçabilité** a pour objectif d'éviter toute confusion possible entre le matériel archéologique authentique et le matériel expérimental.
6. Le principe de « **Vigilance quant au statut de l'information** » a pour objectif de prévenir les dérives possibles en matière de démonstration ou d'animation. Dans ce cas, le code de déontologie de médiation

¹ Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), Série des traités européens n° 143, La Valette, 16/01/1992. Site Internet : <<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=143&CM=8&CL=FRE>>

adopté en 2001 par le Préhistosite de Ramioul² est également d'application.

3.1. Le principe de Recherche

- Le tailleur s'efforce de n'exercer ses compétences que dans le cadre d'une problématique archéologique (archéologie expérimentale) ou pédagogique (médiation).
- Le tailleur établit clairement la distinction entre la taille expérimentale (recherche), la taille d'apprentissage (auto-formation et formation) et la taille de démonstration (projet de médiation).
- Le tailleur réserve uniquement les termes « archéologie expérimentale » et « expérimentation » à l'usage de la taille expérimentale impliquée dans un processus de recherche scientifique.
- Le tailleur publie régulièrement le résultat de ses recherches.

3.2. Le principe de Préhisto-compatibilité

- Le tailleur conçoit sa chaîne opératoire en fonction des hypothèses émises suite à l'analyse techno-morphologique et/ou technofonctionnelle du matériel archéologique étudié, qui induira le choix de la méthode ainsi que la (les) technique(s) mise(s) en œuvre dans le cadre de l'expérimentation.
- Le tailleur s'engage à ne pas recourir à des processus techniques anachroniques pour mettre en œuvre une chaîne opératoire spécifique (par exemple utiliser des perceurs en métal pour produire un biface).

3.3. Le principe de Transparence

- Le tailleur rédige un protocole d'expérimentation en adéquation avec sa problématique archéologique qu'il documente.
- Le tailleur archive ses observations (fiches d'observation, photographies, vidéos, inventaire du matériel produit,...).
- Le tailleur s'engage à mettre sa collection expérimentale à la disposition de la communauté scientifique.

² Le code de déontologie de médiation est disponible sur le site Internet du Préhistosite de Ramioul, à l'adresse suivante : <<http://www.ramioul.org/pourquoi-un-code-de-deontologie-pour-la-pratique-de-la-mediation.php>>

3.4. Le principe de Précaution

- Le tailleur ne retaille jamais du matériel archéologique.
- Le tailleur s'assure que son activité n'est pas susceptible d'engendrer une pollution archéologique (Collin, 1992).
- Le tailleur ne met pas en péril un gîte de matière première qu'il pourrait épuiser.
- Le tailleur informe les services de l'archéologie concernés lorsqu'il prospecte ou qu'il récolte de la matière première. Il déclare toute découverte archéologique fortuite qu'il viendrait à faire sur le terrain.
- Le tailleur veille à sa propre sécurité ainsi qu'à celle des personnes qui l'entourent pendant son activité.

3.5. Le principe de Traçabilité

- Le tailleur élimine ses déchets de taille de manière à éviter toute confusion avec du matériel archéologique pour les générations futures (Pelegrin, 2002 ; Gabillean & Primault, s.d.), par exemple, en les concassant, en noyant les déchets dans du béton ou en mélangeant les déchets à une décharge publique.
- Le tailleur marque et inventorie le matériel expérimental qu'il conserve ou qu'il met en circulation à des fins d'éducation ou de formation scientifique. Il veille à ce que ses numéros d'inventaire ne puissent pas être confondus avec des numéros d'inventaire de matériel archéologique.
- Le tailleur ne devrait idéalement pas vendre ses productions. Le cas échéant, seules des pièces inventoriées et accompagnées d'une notice explicative décrivant sa démarche et la confusion possible avec du matériel archéologique sont tolérables.

3.6. Le principe de « Vigilance quant au statut de l'information »

- Le tailleur veille à systématiquement informer le public pour qui il fait une démonstration ou avec qui il réalise une animation de la relativité de sa démarche, de la relativité de son expérience et du caractère non scientifique de l'expérience vécue par le

- public, ce qui n'est pas incompatible avec le statut scientifique de l'exposé si c'est le cas.
- Le tailleur veille à la qualité de l'image qu'il donne quand il se produit en public afin de ne pas véhiculer des images caricaturales sur la Préhistoire.
 - Le tailleur veille à inscrire son activité auprès des publics dans un processus de sensibilisation à la culture scientifique.
 - Le tailleur respecte le code de déontologie en matière de médiation (démonstration, animation) adopté par le Préhistosite de Ramioul en 2001 (voir note 2, p. 24).

4. Pour ne pas conclure...

Le code de déontologie du tailleur de silex présenté ici est par définition un texte qui doit évoluer au fur et à mesure de sa mise en pratique. Chaque tailleur pourra se l'approprier à sa manière. Il ne s'agit pas d'une règle mais bien de quelques principes relatifs à des « attitudes » scientifiques et de médiation.

C'est une matière trop rarement discutée. Tailler le silex est en fait une réelle responsabilité en matière de préservation du patrimoine et de culture scientifique. À l'heure où le cinéma, la télévision et Internet diffusent de nombreux docu-fictions, le public est souvent entraîné dans des représentations fantaisistes de la Préhistoire. Il nous paraît indispensable de réfléchir constamment à la place que le tailleur occupe dans les dispositifs de vulgarisation scientifique et de son impact sur l'imaginaire collectif relatif à la Préhistoire. Nous sommes persuadés que cet essai de déontologie servira utilement le quotidien de notre institution où se rencontrent régulièrement chercheurs, médiateurs et publics.

Nous sommes désireux de faire évoluer ce texte en collaboration avec des collègues de tous horizons. C'est pourquoi, il sera placé sur le site internet www.ramioul.org afin de recueillir constamment des réactions, des précisions, des modifications.

Bibliographie

- COLLIN F., 1992. « La gestion des déchets de taille expérimentale du silex. Expérimentations au Trou des Nutons (Anloy-Libin, Luxembourg) et au Musée de la Préhistoire en Wallonie (Ramioul-Flémalle, Liège) », *Archéo-Situla*, 13-16 : 3-4.
- GABILLEAU J. & PRIMAULT J., s.d. *Le vrai du faux ? Découverte de « copies » de silex taillés dans la région du Grand-Pressigny*, <<http://classepatrimoine.over-blog.org/article-4989545.html>>.
- MAURY S. & RIEU J.-L., 1999. « Animation ou médiation ? Question d'objectif », *Nouvelles de l'archéologie*, 77 : 38-42. <<http://www.cg24.fr/archeologie/mediation/animation%20ou%20mediation.pdf>>.
- PELEGRIN J., 2002. « À propos d'une série de faux découverts près du Grand-Pressigny », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 99 (2) : 380-381.
- PELEGRIN J., à paraître. *Animations archéologiques et démonstrations. Intérêt éducatif : limites et dangers*, in *Actes du Colloque « Déontologie en Préhistoire »*, Les Eyzies, 15-16 octobre 1998, <<http://www.cg24.fr/archeologie/mediation/Intervention%20J%20Pelegrin.pdf>>.

Adresse des auteurs :

Fernand COLLIN
Préhistosite de Ramioul
Rue de la grotte, 128
B-4400 Flémalle
direction@ramioul.org

Cécile JUNGELS
Préhistosite de Ramioul
Rue de la grotte, 128
B-4400 Flémalle
jungels@ramioul.org